REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN BRUCHE MOSSIG

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

Nombre de délégués du Comité Syndical : **21**	Nombre de délégués qui se trouvent en fonction : **21**	Nombre de délégués - présents : 14 - représentés : 4 **TOTAL : 18**

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre à 18 heures 00, le Comité Syndical du Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège du Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig à Molsheim, sous la présidence de Chantal JEANPERT, Présidente.

Membres présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG	**EUROMETROPOLE DE STRASBOURG**	**SYNDICAT DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE (SDEA)**
- FISCHER Marie-Reine - GONGALVES Alexandre - HAEGY Julien - JEANPERT Chantal - THIELEN Pierre	- CUTAJAR Chantal - DE VREESE Willy - HUMANN Jean - KANNENGIESER Michèle	- GIROLD Marc - HARTMANN Jean-Philippe - JEROME Alain - PANNEKOECKE Jean-Bernard - SCHLEISS Hervé

Membres représentés :

Mme PFISTER Caroline ayant donné procuration à Mme JEANPERT Chantal
Mme GRAEF-ECKERT Catherine ayant donné procuration à Mme KANNENGIESER Michèle
M. ULRICH Laurent ayant donné procuration à M. HUMANN Jean
M. ACKER Daniel ayant donné procuration à M. HARTMANN Jean-Philippe

Excusés :
M. CLOSSET Christian
M. TOURNEMAINE Denis
M. RITLENG Dominique

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DELEGATIONS PERMANENTES DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT : COMPTE-RENDU DES MARCHES ATTRIBUES ET AVENANTS DU PREMIER SEMESTRE 2026

N°26-19

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU sa délibération n° 26-15 du 15 juillet 2026, confiant au Président et pour la durée du mandat, des délégations permanentes, conformément à l'alinéa 6 de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU par ailleurs, le dernier alinéa de l'article L.5211-10 du même Code disposant que *« lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant »* ;

à l'unanimité

prend acte

des décisions prises, par le Président, au cours du 1er semestre 2026, dans le cadre des délégations permanentes qui lui ont été confiées par délibération n° 20-26 du 8 décembre 2020, à savoir l'attribution des marchés publics et la passation des avenants suivants :

Marchés publics attribués :

Type de marché	Objet	Date de notification	Attributaire	Durée	Montant(s) HT
Services	Marché de maitrise d'œuvre pour la restauration de la continuité écologique et de la Bruche sur le site Grand Roué (67)	28/05/2026	SINBIO SCOP Sélestat (67)	18 mois	32.000,00 €
Services	Mission de levés topographiques terrestres pour la définition et la réalisation de travaux de restauration écologique de la Bruche (67)	10/07/2026	ELIGEO Obernai (67)	6 semaines	2.050,00 €

Services	Conception de panneaux pédagogiques pour les sites restaurés	01/06/2026	Caroline Koehly Humbligny (18)	4 mois	8.380,00 €

Avenants passés :

Non concerné.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente

Chantal JEANPERT

Signature numérique de Chantal JEANPERT
Date : 2026.10.01 09:26:42 +02'00'

Transmis au représentant de l'Etat le : 01/10/2026

Publié le : 01/10/2026

Accusé de réception en préfecture
067-200089837-20260930-2026DELIB2619-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2026